

La maltraitance des enfants est un préjudice ou un risque de préjudice physique, sexuel ou émotionnel non accidentel causé à un enfant de moins de 18 ans par un parent ou une autre personne qui s'occupe de lui.

Il y a négligence lorsqu'un parent ou une personne chargée de s'occuper d'un enfant omet délibérément de le surveiller correctement ou de lui fournir une alimentation, des vêtements, un abri, une éducation ou des soins médicaux adéquats, bien qu'il soit financièrement assisté ou capable de le faire.



#Comblerefossé

PRÉVENIR LA MALTRAITANCE DES ENFANTS

Assurez des liens sociaux. Prenez des nouvelles et offrez votre soutien aux familles que vous connaissez :

- avec des nourrissons et des jeunes enfants
- qui ont des enfants avec des besoins spéciaux
- avec des antécédents de toxicomanie
- qui sont soumis à un stress extrême en raison du chômage, de l'insécurité alimentaire ou de l'instabilité du logement
- avec des antécédents de violence
- avec des antécédents de maladie mentale

Remarquez les signes. Les enfants qui sont maltraités ou négligés peuvent :

- être repliés sur eux-mêmes -difficiles à mobiliser
- avoir des blessures visibles, (mal) ou pas expliquées/non traitées
- sursauter au bruit des personnes qui s'occupent d'eux lorsqu'ils parlent ou marchent
- avoir constamment une mauvaise hygiène
- manquer fréquemment l'école ou les rendez-vous (en ligne)
- sembler affamés ou malnourris
- être sexuellement conscient et actif à un très jeune âge
- parler et faire des plans pour s'enfuir de la maison

Chaque jour, des enfants sont en danger.

Signalez tout soupçon d'abus d'enfant au 1-877-652-2873.